

Les Grimpeurs et le Covid 19 - Mesures et règles applicables

Avant-propos

Le Club Alençonnais d'Escalade met en place, pour la deuxième saison consécutive, des mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les principales modifications pour cette saison portent sur la mise en place du pass sanitaire. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Mesures prises et imposées par la ville

Le gymnase est équipé par la ville de distributeurs de gel hydro alcoolique et de savon. Une signalétique dédiée est installée à l'entrée.

Le nettoyage et la désinfection des parties communes et points de contact sont réalisés quotidiennement. Un relevé des interventions quotidiennes sera affiché.

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, en tout lieu et à tout moment pour l'ensemble des personnes (accompagnants, personnels, bénévoles, sportifs...), à l'exception de la pratique sportive.

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières est maintenu dans l'exercice des missions des personnes exerçant sur les sites sportifs et à chacune des étapes du parcours de déplacement au sein du gymnase.

Le club doit assurer le suivi des pratiquants en tenant à jour un registre des personnes présentes sur chaque temps de pratique.

L'accès au gymnase ne sera possible que pour les personnes :

- Titulaire d'un pass sanitaire (schéma vaccinal complet)
- Présentant un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
- Un certificat de rétablissement du Covid-19

Mesures prises et imposées par le club

L'entrée se fait par la porte principale du gymnase.

La désinfection des mains avant de pénétrer dans l'espace escalade est obligatoire. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition par le club au sein de l'espace escalade.

La signature du registre est obligatoire aussi bien pour les grimpeurs (mineurs et majeurs) que pour les accompagnants et les encadrants.

Le contrôle du pass sanitaire sera réalisé par l'encadrant de séance au moyen de l'application Tous Anti Covid Verif à l'entrée de l'espace escalade.

Le pass sanitaire est obligatoire pour les majeurs à compter du 30 Aout 2021.

Il deviendra obligatoire pour les 12-17 ans à partir du 30 septembre 2021.

Les accompagnants de mineurs sont priés de ne pas pénétrer dans l'espace escalade et de quitter le gymnase dès que le ou les enfant(s) ont été déposés, en sortant par l'issue de secours à droite de l'espace escalade.

Le port du masque est obligatoire dès que l'on n'est pas en train de grimper, y compris lorsque l'on assure ou qu'on se déplace au sein de l'espace escalade.

Les affaires des grimpeurs doivent être rangées dans un sac (type cabas de grande surface) et ne pas en déborder. Le sac doit être espacé d'1 mètre avec les autres sacs.

Les bouteilles d'eau ou gourdes doivent être étiquetées au nom du grimpeur.

L'accès au vestiaire est interdit.

Le prêt de matériel entre grimpeurs est déconseillé. Pour les grimpeurs en séances libres merci d'utiliser au maximum votre matériel personnel.

Pour les grimpeurs « en tête », merci de prendre une unique corde tout au long de la séance (pas d'échange de corde entre cordée, ne pas laisser la corde en moulinette pour les copains).

Prendre sa corde dans le bac dédié à votre créneau (Mardi/Jeudi ou Mercredi/Vendredi). A la fin de la séance merci de déposer la corde dans le bac « quarantaine » de votre séance. Ceci nous permettra de mettre les cordes 48h à l'isolement avant de resservir.

La magnésie en poudre est interdite. Merci d'utiliser de la magnésie liquide contenant de l'alcool.

Avant de grimper, d'assurer et de s'encorder la désinfection des mains est obligatoire (afin d'éviter de mettre du virus sur les prises et les cordes).

Il est interdit de mettre la corde ou tout autre matériel dans la bouche.

Après être redescendu du mur la désinfection des mains est obligatoire.

20 min avant la fermeture de la salle, merci de ranger le matériel utilisé. Respecter les délais afin que le bénévole puisse contrôler, ranger les cordes (que vous aurez lovées) et désinfecter le matériel avant l'arrivée du gardien.

En fin de séance, compléter le registre en mettant une heure de sortie.

La sortie se fait par la porte de secours à côté du bloc d'escalade, à droite du mur.

Engagement sur l'honneur

Le grimpeur et les accompagnants s'engagent :

A s'inscrire obligatoirement sur le registre d'accès.

A respecter les règles énumérées précédemment.

En cas de doute ou de suspicion d'une contamination par le COVID-19, à prévenir le club qui demandera alors au grimpeur ou aux accompagnants de se tenir à l'isolement et d'effectuer un test de dépistage.

En cas de diagnostic positif au COVID-19, à prévenir l'association qui déclarera alors le cas à l'Agence Régionale de Santé à des fins de recensement des cas contacts à risques. Une information sera transmise à la ville et aux grimpeurs contacts.

Je soussigné(e) grimpeur au club certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et m'engage à les respecter.

Et

Je soussigné(e) accompagnant un grimpeur certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et m'engage à les respecter.

A le

Signature :